



EN -apd DEMAIN

La sixième Assemblée de personnes déléguées de l'année aura lieu demain, à 17 h 30 au Centre Antique. À l'ordre du jour notamment : statut des écoles situées en milieux défavorisés, nomination de la délégation au Congrès et liberté d'expression. Un de ces sujets vous intéresse? N'hésitez pas à en discuter avec la personne déléguée de votre établissement.

BUREAUX FERMÉS ET PROCHAIN BIS

En raison de la tenue du colloque, les bureaux de l'Alliance seront fermés les 18 et 19 février. Vous pouvez rencontrer les conseillers des services aux membres au kiosque de l'Alliance au Salon des exposants.

Le prochain BIS paraîtra le lundi 25 février.

COLLOQUE DE L'ALLIANCE

De nouveaux conférenciers et ateliers se sont ajoutés. Allez les découvrir en page 4!



UN NOUVEAU COMPLICE

Ils étaient attendus depuis longtemps les résultats du référendum tenu le printemps dernier sur la désaffiliation du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) de la FSE-CSQ. C'est avec grand bonheur que nous avons appris, le 25 janvier dernier, que les membres du SERQ ont voté à 82% en faveur de la désaffiliation de la FSE-CSQ afin de se joindre, après un long parcours ardu, à la FAE. Quelle belle nouvelle!

Malheureusement, cette dernière est presque passée inaperçue, les médias s'étant attardés davantage à une décision bien précise concernant le colloque. Et, comme vous le savez, cette nouvelle a fait couler beaucoup d'encre et suscité quelques controverses. À l'Assemblée de personnes déléguées de mardi prochain, nous aurons d'ailleurs l'occasion d'échanger collectivement sur la notion de liberté d'expression. Nous y reviendrons.

BIENVENUE

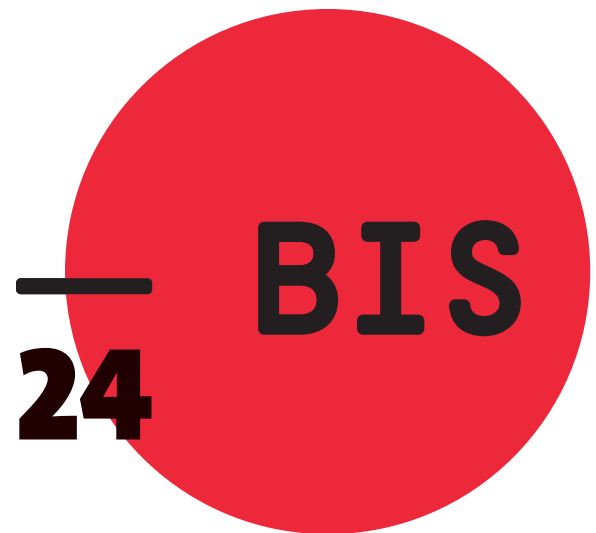
Pour le moment, je tiens à souhaiter dans les règles de l'art la bienvenue aux 5 000 membres du SERQ travaillant pour la Commission scolaire de la Capitale (CSC) et pour la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS). Nous les accueillons les bras grands ouverts.

Avec leur adhésion, la FAE compte maintenant neuf syndicats affiliés qui représentent environ 43 000 enseignantes et enseignants travaillant dans 12 commissions scolaires, notamment dans les grands centres urbains de Montréal, Québec, Laval et Gatineau. Avec l'ajout de ce syndicat, nous aurons un plus grand portrait de l'exercice de notre profession dans les zones urbaines du Québec.

Dès maintenant, les profs de Québec seront représentés par la FAE sur le plan national, notamment dans le cadre de la prochaine ronde de négociation qui doit permettre de renouveler le contrat de travail du personnel enseignant et qui arrivera à échéance en mars 2020. L'arrivée de 5 000 nouveaux collègues au sein de notre fédération ajoute des voix et représente également une force de frappe supplémentaire dans cette ronde de négociation. L'exécutif du SERQ a d'ailleurs pleinement participé aux dernières instances du Conseil fédératif de négociation, dont celles tenues la semaine dernière, en vue de vous présenter un projet de demandes syndicales. Nous repartons à neuf!

MOBILISATION

Je vous rappelle d'ailleurs que la première phase de consultation sur le cahier de demandes syndicales débute avec une présentation et une prise de



position par l'Assemblée de personnes déléguées lors de la réunion extraordinaire convoquée le mardi 26 février prochain en vue de soumettre une recommandation à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM (AUN-CSDM) le 14 mars prochain. Vous serez tous appelés par la suite à vous exprimer et à débattre sur les propositions contenues dans ce cahier, à la lumière de ces recommandations. Votre participation est essentielle pour nous assurer que les demandes reflètent bien la réalité de vos besoins et de vos préoccupations. Nous devons nous préparer dès maintenant! Rappelons que nous devons nous serrer les coudes non seulement pour défendre l'amélioration des conditions de travail et d'exercice des profs, mais également pour commander la reconnaissance et la valorisation de notre profession. Le travail exceptionnel que nous accomplissons dans nos classes au quotidien dans nos écoles publiques malmenées doit être reconnu par le gouvernement du Québec, c'est une question de respect. Et cela ne saura se faire sans la solidarité et la mobilisation de tous les membres dans chacun des neuf syndicats locaux.

COLLOQUE

Comme vous pourrez le constater en page 4, de nouveaux conférenciers et ateliers fort intéressants se sont ajoutés à la programmation du colloque. Il y aura place à la discussion!

C'est avec beaucoup de fébrilité que je vous convie à ce 23^e colloque de l'Alliance, qui marque également le centenaire de l'organisation. J'espère vous y voir en très grand nombre. Bon colloque!

●
Catherine Renaud, présidente

PROMOTION AUTOMATIQUE D'UNE ANNÉE À L'AUTRE, D'UN CYCLE À L'AUTRE, DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

QUAND LES 5^e SE PRENNENT POUR DES 6^e...

Il n'y a pas si longtemps, on aurait pensé à propos d'un élève de 5^e année passant directement au secondaire l'année suivante qu'il devait être doué pour « sauter » ainsi une année. On se serait dit qu'il aurait certainement des défis à surmonter alors sur le plan socioaffectif, mais puisqu'il s'agit d'un élève brillant, bien au-dessus de la moyenne, qu'il réussirait à tirer son épingle du jeu. Or, aujourd'hui, à la CSDM, il en va tout autrement.

Ce sont en effet des élèves « présentant un retard » qu'il convient maintenant de faire passer directement au secondaire. On apprend en effet à la lecture de l'annexe 3 du document de la CSDM intitulé *Épreuves et processus de régulation* que pour la commission scolaire « l'élève de 5^e année qui fréquente le primaire depuis 6 ans doit faire l'objet d'une attention particulière. On parle, par exemple, d'un élève qui aurait été intégré dans une classe ordinaire avec un an de retard à sa sortie de la classe d'accueil ou d'un élève qui aurait vécu une reprise d'année et qui va maintenant bien. Il se peut que son intégration en 1^{er} secondaire soit possible. Nous recommandons de faire passer les épreuves de fin de 3^e cycle à ces élèves afin de bien appuyer la décision qui sera prise à l'égard de son cheminement scolaire. » Ainsi, c'est le monde à l'envers et le triomphe de la notion de « cycle-âge ».

De toute façon, se dit-on, s'il n'est finalement pas prêt, il n'aura qu'à rester plus longtemps en secondaire 1 pour se familiariser avec son nouvel environnement et rattraper les retards accumulés. Or, la CSDM a aussi des plans pour celles et ceux qui peinent au premier cycle du secondaire : « il en va de même pour un élève du secondaire qui en est à sa 2^e année de fréquentation au secondaire. Il est fortement recommandé de lui faire passer les épreuves de fin du premier cycle, dans les conditions prévues aux annexes 1 et 2 (mesures d'adaptation et de modification). De cette façon, il sera possible d'évaluer ce qui est acquis en lien avec les exigences du premier cycle. »

SAUF QUE...

L'école, comme la commission scolaire, a l'obligation de respecter les encadrements légaux, dont la LIP, le *Régime pédagogique*, l'*Instruction annuelle* et le guide de gestion de la sanction des études¹. Or, ce guide précise que « pour être admis à une épreuve ministérielle, l'élève doit [...] avoir suivi le programme correspondant [...]. Cependant, l'élève dispensé de suivre un programme après avoir démontré, par la réussite d'une épreuve imposée par l'organisme scolaire, qu'il a atteint les objectifs de ce programme peut être candidat à une épreuve imposée par le ministre. De plus, lorsqu'un élève a suivi un cours, l'organisme scolaire ne peut lui refuser l'admission à l'épreuve en raison d'absences fréquentes ou sous prétexte que ses notes sont trop faibles. »

Il faut donc, préalablement à la passation de l'épreuve ministérielle, que l'élève ait suivi le programme ou démontré avoir atteint les objectifs de ce programme par une épreuve imposée par l'organisme scolaire (lire « l'école » ou « la commission scolaire »). S'il échoue ou n'est pas soumis à l'épreuve imposée par ce dernier alors qu'il n'a pas suivi le programme, on doit lui refuser l'admission à l'épreuve ministérielle dont la réussite pourrait permettre ultimement de le faire passer à l'année suivante.

L'Alliance a interrogé la CSDM sur « l'épreuve imposée par l'organisme scolaire » et le passage « automatique » d'un cycle ou d'une année à l'autre au printemps dernier et cet automne. On nous a affirmé à propos de l'évaluation du dossier de l'élève que c'est le comité multidisciplinaire qui est responsable de faire des recommandations à la direction en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant titulaire ou orthopédagogue. La décision finale serait aussi fondée sur un portrait de classe qui est effectué aux première et deuxième étapes, avec la collaboration de l'enseignante ou de l'enseignant titulaire ou orthopédagogue. On nous a aussi répondu que rares seraient les milieux où le personnel enseignant ne serait pas consulté.

On nous a également dit avec insistance que de telles épreuves ministérielles sont administrées seulement en présence d'une recommandation positive des profs titulaires ou orthopédagogues à cet effet. Toutefois, devant le manque de ressources, la partie patronale a également affirmé qu'il n'y aurait pas pour l'instant d'outil unique préparé par la CSDM pouvant constituer ladite épreuve imposée par l'organisme scolaire dont la réussite est un préalable au passage de l'épreuve ministérielle de fin de cycle. Il faut donc pour le moment se rabattre sur une épreuve maison, préparée par le personnel enseignant — titulaire ou orthopédagogue.

COMITÉ MULTI/COMITÉ D'INTERVENTION

Par ailleurs, notez attentivement que ce n'est pas un comité multidisciplinaire dont les profs titulaires sont habituellement exclus qui doit faire des recommandations à la direction dans pareils cas, mais bien le comité d'intervention dûment inscrit dans notre convention collective nationale à l'article 8-9.09. À cet égard, l'Alliance écrivait dans le *BIS*, volume 40, numéro 37, 23 mai 2017, qu'« en vertu de la clause 8-9.09 de l'*Entente nationale*, c'est plutôt le comité d'intervention (composé des enseignants, du personnel qui intervient auprès de l'élève, de la direction, des parents et de l'élève s'il est apte à prendre part aux discussions) qui a pour responsabilité de faire des recommandations à la direction concernant le classement, et ce, après étude du plan d'intervention. La direction a alors 15 jours pour donner suite ou non aux recommandations du comité. [...] Lorsqu'il est question d'un élève qui a terminé 6 années de primaire, qu'il soit en 5^e année en raison d'un redoublement ou en 6^e année, pour lequel on conseille un redoublement, le comité d'intervention peut, après l'analyse du dossier, recommander à la direction que l'élève demeure au primaire une année supplémentaire (article 96.18 de la LIP et article 13.1 du *Régime pédagogique*). Dans ce cas, une demande motivée des parents est nécessaire. »

SOYEZ NOS YEUX ET NOS OREILLES

Avant de faire passer une épreuve ministérielle à un élève (FRA lecture et écriture de 4^e année, FRA lecture et écriture de 6^e année, MATH de 6^e année et FRA écriture de secondaire 2), il faut donc que l'élève ait suivi le programme du niveau correspondant ou, à défaut, que le prof titulaire ou orthopédagogue ait recommandé qu'il passe une épreuve maison dont la réussite lui donnera accès à l'épreuve ministérielle.

suite ci-contre

TEMPÊTE DE NEIGE : ABSENCE, PERSONNEL À TAUX HORAIRE ET SUPPLÉANT OCCASIONNEL

Les enseignantes et les enseignants rémunérés à taux horaire aux secteurs de l'EDA et de la FP, ainsi que les suppléants occasionnels qui devaient donner un ou des cours le 24 janvier 2019, jour où la CSDM a fermé en raison de la tempête de neige, doivent être rémunérés pour les heures de cours qui étaient normalement prévues à l'horaire de cette journée.

Si vous constatez, à la réception de votre relevé de paie, que vous n'avez pas été payé pour cette journée, vous devez contacter le centre ou l'école où vous deviez travailler afin que la situation soit corrigée. En cas de refus, et seulement dans ce cas, appelez le soussigné pour que nous intervenions auprès de la CSDM.

À noter également que les enseignantes et enseignants qui avaient prévu s'absenter ce jour-là pour un rendez-vous médical ou pour toutes autres raisons ne pourront réclamer cette journée. En vertu de l'article 5-11.08 de la *Convention collective locale*, il est allégué que toute journée ou partie de journée où les élèves ne sont pas tenus d'être à l'école ou au centre pour tout événement de force majeure (tempête, inondation, feu, etc.) est réputée journée ou partie de journée chômée et payée pour l'enseignante ou l'enseignant qui est ou serait présent au travail.

Marc Larouche, conseiller

ÉCHANGES POSTE À POSTE

— TOUS
LES
SECTEURS

Le vendredi 29 mars est la date limite pour présenter une demande d'échange de poste à poste entre commissions scolaires pour 2019-2020. Pour plus de détails, consulter le *BIS* numéro 11 du 29 octobre 2018.

Frédéric Pilon, conseiller

PROMOTION AUTOMATIQUE — SUITE

S'il advenait qu'un de vos élèves passe une épreuve ministérielle, d'un cycle ou d'une année à l'autre sans avoir suivi le programme ou sans avoir réussi une épreuve maison imposée par l'école sur la recommandation de l'enseignante ou l'enseignant titulaire ou orthopédagogue, nous vous demandons de communiquer avec le membre du Conseil d'administration responsable de votre établissement dans les plus brefs délais. Ainsi, nous serons en mesure de réaliser les interventions nécessaires afin qu'on respecte une fois pour toutes le droit de l'élève, qu'il soit en retard ou non, de suivre le programme de formation de l'école québécoise dans la mesure où votre jugement et votre éthique professionnels l'imposent. Il en va du respect de l'expertise des enseignantes et enseignants.

Martin Bibeau, vice-président
Vincent Hamel Davignon, conseiller

1. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *GUIDE DE GESTION-ÉDITION 2015 — Sanction des études et épreuves ministérielles* [en ligne : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/sanction/Guide-sanction-2015_fr.pdf].

DEMANDE DE CONGÉS

Le 31 mars est la date limite pour demander un congé à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous souhaitez demander un congé? La Fiche syndicale sur les congés autorisés contient tous les renseignements utiles. Elle peut être consultée dans le site de l'Alliance. Quelques exemplaires de cette fiche sont également livrés aux personnes déléguées dans l'envoi syndical de cette semaine.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans *Mon dossier employé*. Vous pouvez y accéder soit via le portail de la CSDM, soit via *Adagio*.

Voici quelques informations supplémentaires :

- Les personnes qui ont déjà entrepris un programme de **retraite progressive** doivent aussi remplir le formulaire (T163 unique) et cocher la case « renouvellement » ;
- Plan de traitement différé : Il vous sera désormais possible d'amorcer un plan de traitement différé à la 101^e journée de l'année scolaire (ne vise que les plans pour un congé d'une demi-année).

Chantal Forcier, conseillère
Élise Longpré, conseillère

RAPPEL — FORMATION PROFESSIONNELLE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE MODULE

— FP

La date limite pour déposer une demande de reconnaissance de module cette année est le 1^{er} mars. Les demandes de reconnaissance doivent être acheminées par l'intermédiaire de l'application *Reconnaissance de module*, qui est accessible sur Internet à l'adresse suivante : modulefp.csdm.qc.ca. Les directions de centre accepteront ou refuseront les demandes dans cette même application en ligne. La commission scolaire informera par écrit les enseignants de la décision et, en cas de refus, en précisera les motifs à l'endroit prévu à cet effet.

Vincent Hamel Davignon, conseiller

NOUVELLES CONFÉRENCIÈRES POUR LA TABLE RONDE «ME TOO», L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, L'ÉMANCIPATION DES FEMMES, ETC.



© Andréanne Gauthier

ÉMILIE PERREAULT, ANIMATRICE DE LA TABLE RONDE

Culturellement contagieuse, Émilie Perreault est une animatrice qui a pour mission de donner envie au public de consommer la culture sous toutes ses formes. À la barre de la chronique culturelle à l'émission *Puisqu'il faut se lever* avec Paul Arcand au 98,5 FM pendant six ans (2012 à 2018), elle a su partager sa passion avec les auditeurs de l'émission de radio la plus écoutée au Canada.

Son expérience lui a servi de guide pour écrire *Faire oeuvre utile* aux éditions Cardinal, un *best-seller* qui met en lumière l'impact concret que peut avoir l'art dans nos vies. La série inspirée du livre, dont elle est également l'animatrice, est présentement diffusée sur Ici ARTV.

Collaboratrice à l'émission *Cette année-là* sur les ondes de Télé-Québec en plus d'être chroniqueuse à *Entrée Principale* sur Ici Radio-Canada télé, Émilie travaille également à un projet documentaire *La victime parfaite* avec Monic Néron, sur les failles et défaillances de notre système judiciaire en marge et en réaction au mouvement #moiaussi.



MONIC NÉRON

Monic Néron est journaliste judiciaire depuis 2013 à l'émission de radio la plus écoutée au Canada, *Puisqu'il faut se lever*. L'émission est diffusée au 98,5 FM et animée par le réputé Paul Arcand. En 2017, Monic Néron et la journaliste Émilie Perreault ont gagné la confiance de 10 femmes qui ont témoigné à visage découvert du harcèlement



© Jorge Camarotti

PÉNÉLOPE MCQUADE

Figure importante du milieu culturel québécois, Pénélope McQuade marque la télévision avec son talk-show estival *Les échangistes* et a marqué également la radio avec son émission *Pénélope aime*. Sa personnalité pétillante, son énergie débordante et son professionnalisme lui ont valu plusieurs nominations au gala des Gêmeaux ainsi qu'au gala Artis. En plus d'être auteure du livre *J'aime!*, Pénélope s'implique

auprès de la Fondation de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal à titre de porte-parole.

C'est avec fierté que l'Alliance accueille ces trois femmes grandement engagées dans la cause féministe et dans la bataille judiciaire des victimes d'agressions sexuelles qui auront assurément beaucoup de choses à partager. Les participantes et les participants auront également l'occasion d'échanger avec elles lors d'une période de questions. **Cette conférence aura lieu de 13 h 30 à 15 h le lundi 18 février.** Elle est ouverte à toutes et tous. Selon la capacité de la salle 513EF, ce sera premiers arrivés, premiers servis!



L'ÉPINGLETTE : POUR AFFICHER SES VALEURS



Le respect ça se manifeste! est le message choisi cette année par le Collectif 8 mars, qui regroupe 700 000 femmes au Québec, provenant autant de groupes autonomes de femmes que d'organismes syndicaux, dont la FAE fait partie.

Bien que le 8 mars soit la date choisie pour souligner plus particulièrement la Journée

internationale pour les droits des femmes, le RESPECT se manifeste tous les jours que ce soit au travail, dans la rue, sur les réseaux sociaux, dans nos familles et dans nos relations amoureuses. Chaque manifestation compte pour revendiquer une société plus juste, plus égalitaire et plus respectueuse des droits des femmes.

Affichez-vous, pour que collectivement le message porte! L'épinglette sera en vente à l'APD du 12 février au coût de 3\$. Passez le mot à vos collègues, femmes et hommes, et

remettez votre 3\$ à votre personne déléguée qui pourra les acheter lors de cette soirée.

À VOTRE AGENDA

C'est le 28 mars prochain en soirée que l'Alliance soulignera la Journée internationale pour les droits des femmes. Des informations suivront dans un prochain *BIS* au sujet des modalités d'inscription à cet événement.



Nathalie Tremblay, vice-présidente



100%
RECYCLÉ

Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

100 ans
1919-2019

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

